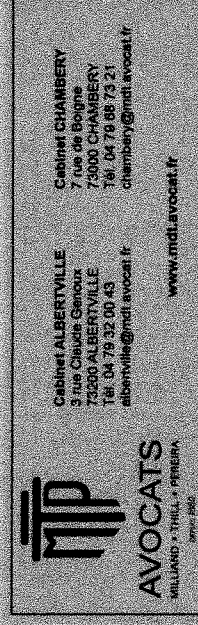


VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UN APPARTEMENT

SIS A SAINT SORLIN D'ARVES 73530

DANS UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ LES
BERGERS, LIEU-DIT PIERRE AIGUE CADASTRE
SECTION A 505, 506, 507, 520, 521, 522, 523, 524, 525,
526, 531, 532, 556, 560 POUR UNE SURFACE DE 00HA
61 A ET 21 CA CONSTITUANT LE LOT 21



SCP MILLIAND/THILL/PEREIRA

Avocats

3, rue Claude Genoux - B.P. 67 - 73203 ALBERTVILLE CEDEX
Tél. 04.79.32.00.43 – albertville@mdt.avocat.fr

Vente aux enchères publiques d'un appartement

Mise à prix :

30 000 €

ADJUDICATION fixée au **VENDREDI 5 SEPTEMBRE
2025 À 14 H**, à l'audience du juge de l'exécution du
tribunal judiciaire d'Albertville (Savoie)

Visite des lieux organisée par la SELARL ALP JURIS,
Commissaires de Justice à ALBERTVILLE
le **29 août 2025 de 11H à 12H**.

À LA REQUÊTE DE

Syndicat des co-
propriétaire de l'im-
meuble Résidence
LES BERGERS si-
tué Pierre Aigue
73530 SAINT SOR-

LIN D'ARVES agis-
sant par son syndic
en exercice la socié-
té SGIT GESTION
SAS au capital social
de 304 898,03 € ins-
crite au RCS d'AIX

ENPROVENCE sous
le n° 331 813 451
dont le siège est sis
655, rue René DES-
CARTES Parc de la
Duranne CS 80412,
13591 AIX EN PRO-

VENCE cedex 3 prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat Maître Stéphane MILLIAND, Avocat, membre de la SCP MILLIAND THILL PEREIRA, avocat au Barreau d'Albertville,

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Dans un ensemble immobilier en copropriété «Les Bergers» sis à SAINT SORLIN D'ARVES 73530 Pierre Aigue cadastré section A 505, 506, 507, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 531, 532, 556, 560 pour une surface de 00ha 61a et 21 ca le lot 21 à savoir au niveau -2 un appartement portant

le n°6 du plan comprenant séjour avec coin cuisine et balcon, dégagement, salle de bain avec toilettes, une chambre avec la jouissance privative et exclusive d'un casier à skis et le 113/10.000° de la propriété du sol et des parties communes générales avec jouissance privative du casier à skis D 008 situé au niveau -1 de la résidence, sur face Loi Carrez 33,4 m².

Il résulte du PV descriptif que les biens immobiliers font actuellement l'objet d'un bail commercial de locaux d'habitation meublés soumis à l'article L 145-1 et suivants du code de commerce à la société ODALYS RESIDENCE.

Le syndic de copropriété et la société SGIT dont le siège est situé 655, rue René DESCARTES CS 40362, 13799 AIX EN PROVENCE cedex 3.

LES ENCHÈRES ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau d'ALBERTVILLE.

FRAIS

Payables par l'adjudicataire en sus de son prix.

CONDITIONS DE LA VENTE

le cahier des conditions de la vente peut être consulté :

- Au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Albertville
- Sur le site internet de l'Ordre des Avocats : www.avocats-albertville.fr